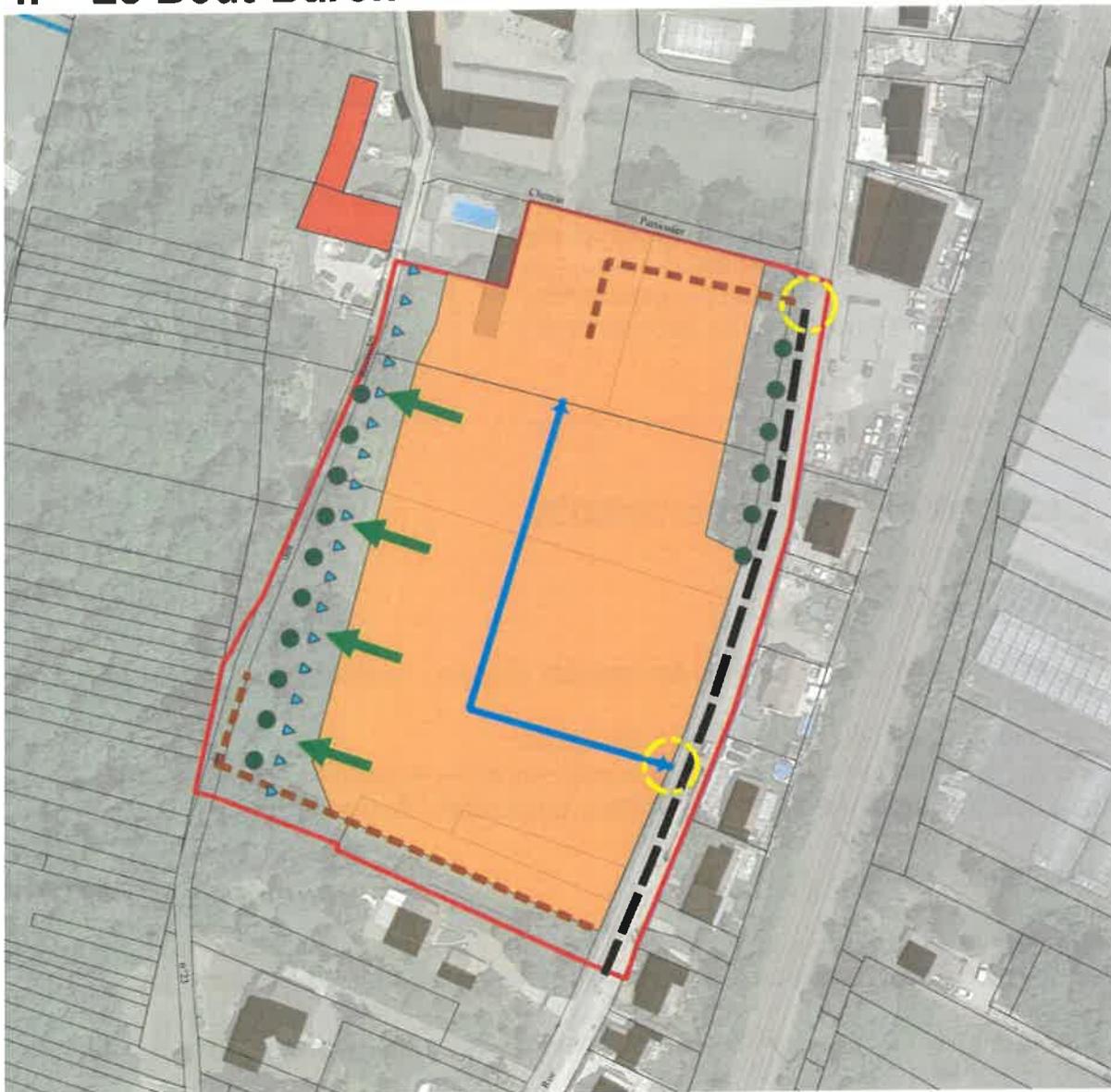


3. Les Violaines



-  Périimètre de l'OAP
-  Limites communales
-  Aménagement de sécurisation de l'intersection
-  Création d'un trottoir le long de la rue de Parmain jusqu'à la rue des Violaines
-  Alignements d'arbres à créer et/ou à préserver
-  Alignement d'arbres à préserver
-  Maillage du secteur par des liaisons douces
-  Principe de desserte viaire du secteur par la rue des Violaines
-  Principe d'implantation de constructions à vocation d'habitat

4. Le Bout-Baron



-  Périmètre de l'OAP
-  Zone d'implantation des constructions à vocation d'habitat
-  Trottoir à aménager
-  Maillage de liaisons douces de dessert interne à prévoir
-  Principe de desserte viaire
-  Aménagement de sécurisation de l'intersection à prévoir
-  Alignements d'arbres à préserver
-  Recul des constructions à observer par rapport au coteau boisé
-  Système de noues à prévoir pour l'infiltration des eaux pluviales
-  Raccordement à prévoir au réseau d'assainissement collectif

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2023

Application agréée E-legalite.com

21_RP-095-219501202-20230525-DCM2023017-

5. Secteur Gare



Orientations

- Alignements d'arbres à préserver
- Alignement d'arbres à créer
- - - Liaison douce traversante
- ↔ Principe de desserte viaire du parking Ouest
- Principe d'implantation de constructions à vocation mixte

Informations

- ↔ Principe de desserte viaire du parking prévue dans le projet IDF Mobilités
- Parkings prévus dans le projet IDF Mobilités
- Périmètre de l'OAP
- Limites communales

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2023

Application agréée E-legalite.com

21_RP-095-219501202-20230525-DCM2023017-